

## EXTRAIT DE DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DU 11 MARS 2021

### Destinataires : Présidents des Clubs de Basket Ball des Yvelines

Mesdames les présidentes des clubs,  
Messieurs les présidents des clubs,  
Madame, Monsieur,

Le comité directeur réuni le 11 mars 2021 a pris à l'unanimité des présents un certain nombre de décisions concernant le championnat 2020/2021 et l'aide aux clubs, indépendamment du soutien de la FFBB et de la LIFBB

### DECISIONS SPORTIVES :

- 1- Arrêt des championnats dans les catégories jeunes et seniors conformément aux dispositions du règlement sportif du comité départemental des Yvelines et des dispositions fédérales validées en date du 30 décembre 2020 (impossibilité de jouer à minima 50% des rencontres)
- 2- Différentes options de pratique (3X3, 5X5, plateau, tournoi...) seront proposées à l'ensemble des licencié-e-s dès que les conditions sanitaires le permettront
- 3- Pour la saison 2021/2022, dans le cas où la ligue Ile de France de basket ball demande des équipes pour un accès au niveau régional il est décidé d'attendre la rentrée de septembre pour que la commission des compétitions prenne une décision.

### DECISIONS ECONOMIQUE :

Malgré une baisse du nombre de licencié-e-s de **16%** avec un impact sur le budget de **15 500 €** et dans le cadre du « COVID19 - Soutien aux clubs » le comité directeur a pris les décisions suivantes :

- A ce jour le comité a aidé les clubs à hauteur de **10 837€** qui correspond à 1€ par licencié de la saison **2018/2019** avec un minimum de **70€** par club
- Restitution des frais de la caisse de péréquation pour les clubs ayant versé
- Prise en charge des frais d'arbitrage 2020/2021 pour un montant de **1 985€**
- Aide aux clubs complémentaire de **77 811€** équivalente à la part du comité sur les extensions de licences pour un montant de 45 499€ et aux engagements 2020/2021 pour un montant de 32 312€

La somme globale de l'aide apportée aux clubs est donc de **90 633 €** et sera prélevée sur nos fonds propre.

En plus de cette aide aux clubs, le Comité financera sur fonds propre (utilisation des reports à nouveau des années précédentes) à hauteur de **50 000€** des actions de retour au jeu vers les clubs, les joueurs, les techniciens et les officiels. Ces actions auront lieu dès que possible et au cours de l'été 2021. Les organisations de ces actions vous seront communiquées dès que possible pour être relayées auprès de vos licencié-e-s.

Afin de présenter à chacun des dirigeants ces décisions, une visioconférence vous sera proposée au cours de la **semaine 12**

Contact : [secretairegeneral@basketyvelines.com](mailto:secretairegeneral@basketyvelines.com) et [gilles.galceran@basketyvelines.com](mailto:gilles.galceran@basketyvelines.com)

<b>Rédacteur</b>	<b>Approbateur</b>
<b>Michel SAINTRAPT</b> Secrétaire général	<b>Gilles GALCERAN</b> Président